

# **MyEPO Portfolio**

Guide fonctionnel : réponse à des notifications assorties de délais



### Sommaire

1.	Introduction	2
2.	Méthode de réponse aux notifications dans MyEPO Portfolio	4
3.	Informations supplémentaires concernant les différents types de réponse	7
3.1	Réponse à une invitation à indiquer les éléments devant faire l'objet de la recherche (règle 62bis ou 63 CBE)	7
3.2	Réponse à un rapport de recherche européenne élargi (règle 70bis CBE)	8
3.3	Réponse à une notification émise au stade de l'examen (article 94(3) CBE)	9
3.4	Réponse à une notification concernant l'intention de délivrer un brevet (règle 71(3) CBE)	10
3.5	Réponse à une notification émise en vertu des règles 161(1) et 162 CBE	11

### 1. Introduction

Dans le cadre de vos interactions avec l'OEB relativement à vos demandes de brevet, celui-ci vous enverra, par l'intermédiaire de votre Mailbox, des notifications d'ordre procédural, dont certaines sont assorties d'un délai de réponse.

L'espace **Actes** de MyEPO Portfolio vous facilite la tâche en affichant une liste des réponses à des notifications de procédure qui sont en attente et en vous aidant dans le processus de réponse.

L'espace Actes vous permet de répondre aux notifications des types suivants :

- invitations à indiquer les éléments devant faire l'objet de la recherche (règles 62bis et 63 CBE) ;
- rapports de recherche européenne élargis (règle 70bis CBE) ;
- notifications émises au stade de l'examen (article 94(3) CBE) ; et
- notifications concernant l'intention de délivrer le brevet européen (règle 71(3) CBE).

L'espace Nouvelles requêtes vous permet également de répondre aux notifications du type suivant :

• notifications émises en vertu des règles 161(1) et 162 CBE.

Lorsque vous répondez à une notification, MyEPO Portfolio vous guide étape par étape en vous procurant un accès aisé à des informations concernant les procédures, en vérifiant que les documents que vous déposez sont pertinents et en vous rappelant, le cas échéant, les taxes qui sont exigibles.

Vous pouvez également configurer des alertes par message électronique qui vous signaleront les nouveaux actes en attente ou la fin imminente de délais.

MyEPO Portfolio vous propose donc une solution plus facile d'utilisation en remplacement du formulaire 1038 du Dépôt en ligne 2.0, ce qui réduit le risque d'erreur lors du dépôt d'une réponse.

Le présent guide fonctionnel précise la méthode générale de dépôt d'une réponse dans MyEPO Portfolio et fournit des informations supplémentaires concernant les réponses spécifiques que vous pouvez déposer à l'heure actuelle.

Pour vous apporter une aide supplémentaire, nous avons également publié des foires aux questions (FAQ). Par ailleurs, vous pouvez à tout moment nous contacter à l'adresse support@epo.org ou contacter votre responsable de grands comptes en cas d'incertitude.

## 2. Méthode de réponse aux notifications dans MyEPO Portfolio

### Qui peut soumettre des réponses dans MyEPO Portfolio ?

Les réponses à une notification de procédure doivent porter la signature du mandataire assigné au dossier de demande ou d'opposition, ou celle du demandeur ou de l'opposant s'il assure lui-même sa représentation sans faire appel à un mandataire agréé.

Dans la pratique, de nombreuses sociétés recourent à des équipes d'assistants juridiques ou de conseillers en PI qui préparent et envoient les réponses en précisant le nom et la fonction du signataire habilité.

En règle générale, dans MyEPO Portfolio, un utilisateur auquel l'administrateur de sa société a octroyé l'accès à un portefeuille de demandes donné aura accès aux espaces "Demandes et brevets" et "Actes", où il pourra préparer, vérifier et soumettre des réponses.

Pour en savoir plus concernant la gestion de l'accès dans MyEPO Portfolio, veuillez consulter le guide fonctionnel consacré à la gestion des accès utilisateur.

Pour plus d'informations concernant l'accès aux services MyEPO en ligne en tant qu'utilisateur, consultez la page "Accéder aux services" du site web de l'OEB.

#### Où puis-je répondre à une notification dans MyEPO Portfolio ?

Après connexion à MyEPO Portfolio avec votre compte OEB ou avec votre carte à puce, ouvrez l'espace **Actes**.

Vous y trouverez une liste des réponses procédurales en attente, assorties de leurs délais, relatives aux notifications précisées dans la section 3 du présent guide fonctionnel.

) Den	nandes et brevets Mailbox 1 Actes 8 Administration Espace Ma	ndataires Parar	nètres		Franç	ais 🗸 RD
Actes de procédure	③ Actes de procédure en attente					
C En attente						
Effectués	3 actes sont en attente pour vos demandes 3 actes est (sont) en retard					
Actes concernant l'Espace Mandataires	🛓 Télécharger les données					
🗇 En attente	Type d'acte	Stade	Numéro de la demande	Votre référence	Demandeur	Délai 🔺
	Réponse au rapport de recherche européenne élargi	Projet	EP20193078.1	DEMO A8	Demo Manufacturing Co. GmbH	16.12.2021
	Réponse au rapport de recherche européenne élargi	Non commencé(e)	EP20193077.3	Demo	Demo Manufacturing Co. GmbH	22.03.2022
	Réponse au rapport de recherche européenne élargi	Projet	EP23150238.6	Sonia and Yvan GE	Demo Manufacturing Co. GmbH	08.11.2023
	Réponse à l'invitation à indiquer les éléments devant faire l'objet de la recherche	Non commencé(e)	EP21197681.6	Demo Clar	Demo Manufacturing Co. GmbH	04.01.2024
	Répondre à une notification au stade de l'examen	Projet	EP16001180.5	DEMO A3	Demo Manufacturing Co. GmbH	22.01.2024
	Répondre à une notification au stade de l'examen	Non commencé(e)	EP16001171.4	DEMO A5	Demo Manufacturing Co. GmbH	01.02.2024
	Répondre à la notification de l'intention de délivrer un brevet	Non commencé(e)	EP19150571.8	1234567	Demo IP Attorneys AG	19.02.2024
	Répondre à une notification au stade de l'examen	Non commencé(e)	EP16001095.5	DEMO A5	Demo Manufacturing Co. GmbH	04.04.2024

L'ouverture d'une demande spécifique dans l'espace Demandes et brevets vous permet également de consulter les actes de procédure en attente concernant cette demande.

<u>)</u> Dem	Actes de procédure	$\times$	on Espace Mandata	ires	Paramètres	Français 🗸 RD
EP19150571.8	Reply to communication about intention to grant Non commencé(e)	>				
Documents			Procedure +	Public		
La Espace partagé			Search/Exam	S		
🗘 Actes de			Search/Exam	S		
procédure			Search/Exam	S		
€ Taxes exigibles 3			Search/Exam	S		
Nouvelles demandes			Search/Exam	S		
			Search/Exam	S		
			Search/Exam	S		
			Search/Exam	S		
			F Search/Exam	S		
			Search/Exam	S		
			Search/Exam	S		
			Search/Exam	S		
			Search/Exam	S		
			Search/Exam	S	<ul> <li>Sélectionnez le document que vous souhaitez</li> </ul>	consulter.
			Search/Exam	S		
			Search/Exam	S		
			Search/Exam	S		

Pour répondre, il vous suffit de cliquer sur le lien d'action. Vous serez ensuite invité à fournir, étape par étape, les informations que nous exigeons pour votre réponse.

Il pourra vous être demandé de téléverser des documents selon la nature de la réponse.

EP21197681.6	
Documents € Taxes exigibles Réponse Vérification Signature Envoi	X
<ul> <li>Nouvelles demandes</li> <li>Réponse à l'invitation à indiquer les éléments devant faire l'objet de la recherche à indiquer les</li> </ul>	
éléments devant faire l'objet de la recherche simples explications concernant le jeu de revendications initialement déposé (Directives, point B-VIII, 3.2.2).	on reformulée s comme de
Règle 62bis CBE   Règle 63 CBE   Règle 137(1) CBE   Directives, point B-VIII, 3.2.2	
Chargez votre déclaration.	
▲ Ou glissez-déposez vos fichiers ici	
Continuer	

Nous précisons si des taxes sont dues, et vous avez la possibilité de vous en acquitter au préalable.

Lorsque tout est prêt, vous êtes invité à examiner la version préliminaire de la réponse et à télécharger les documents en vue, si vous le souhaitez, d'un examen par vos collègues ou par le mandataire.

Le dialogue de signature s'ouvrira ensuite.

Deman	des et brevets Mailbox 1 Actes 8	Administration Espace Mandataires Paramètres	Français ~ RD
EP20193078.1			
<ul> <li>☑ Documents</li> <li>✓ Taxes exigibles</li> <li>9+</li> <li>I<sup>II</sup> Nouvelles demandes</li> </ul>	Voies de droit Options de réponse Observati	ons (prise de position) Autres documents Taxes Vérification Signature Envoi	x
Réponse au rapport de recherche européenne élargi	Signature du projet de pi déposer	ièces à Prêt(e) à être signé(e)	🗶 Télécharger le projet de pièces à déposer
	Signature Fonction (	Ajouter une signature alphanumérique	Lieu Date Retirer
	Ajoutez au moins une signatur     + Ajouter une signature      Retour     Prét(a) à être envoyé(a)	Entrez la signature alphanumérique et toutes autres informations Sélectionner ensuite <b>Ajouter</b> Fonction de la personne signataire Mandataire, demandeur Lieu de la signature (facultatif) Lieu Signature Signature Une barre oblique ('/') sera ajoutée automatiquement avant et après la signature.	

Les réponses doivent être signées et indiquer la fonction et le nom de la personne habilitée (mandataire ou employé habilité, ou personne privée assurant elle-même sa représentation). L'indication du lieu de la signature est facultative.

Une fois la signature ajoutée, indiquez si l'envoi peut être effectué en cliquant sur le bouton correspondant, et envoyez la réponse à la page suivante.

Une fois la réponse envoyée, elle sera versée au dossier numérique de la demande, et vous pourrez la consulter dans les documents de la demande, dans l'espace "Demandes et brevets".

La section 3 contient des consignes supplémentaires spécifiques à certains types de réponse.

# 3. Informations supplémentaires concernant les différents types de réponse

## 3.1 Réponse à une invitation à indiquer les éléments devant faire l'objet de la recherche (règle 62bis ou 63 CBE)

Vous pouvez recevoir cette notification si votre demande contient plusieurs revendications indépendantes de la même catégorie (règle 62bis CBE). Vous pouvez alors utiliser MyEPO Portfolio pour clarifier les éléments devant faire l'objet de la recherche (règle 62bis(1) CBE).

Vous pouvez également recevoir cette notification si l'OEB estime qu'une recherche significative ne peut être menée sur la base des éléments revendiqués. Dans ce cas, vous pouvez utiliser MyEPO Portfolio pour déposer une déclaration indiquant les éléments qui doivent faire l'objet de la recherche (règle 63(1) CBE).

Deman	des et brevets Mailbox 1 Actes 8 Administration Espace Mandataires Paramètres Français 🗸 RD	1
EP21197681.6		
<ul> <li>☑ Documents</li> <li>€ Taxes exigibles</li> </ul>	Réponse Vérification Signature Envoi	
<ul> <li>Réponse à l'invitation</li> <li>à indiquer les</li> </ul>	Réponse à l'invitation à indiquer les éléments devant faire l'objet de la recherche	
éléments devant faire l'objet de la recherche	Nous vous invitons à déposer une déclaration indiquant les éléments qui doivent faire l'objet de la recherche (règles 62bis et/ou 63 CBE). Des déclarations qui consistent en une version reformulée des revendications déposées en réponse à une notification au titre de la règle 63 CBE ne sont pas considérées comme des revendications modifiées au sens de la règle 137(1) CBE mais comme de simples explications concernant le jeu de revendications initialement déposé (Directives, point B-VIII, 3.2.2).	
	Règle 62bis CBE   Règle 63 CBE   Règle 137(1) CBE   Directives, point B-VIII, 3.2.2	
	Chargez votre déclaration.	
	Déclaration indiquant les éléments qui doivent faire l'objet de la recherche	
	+ Sélectionner un fichier	
	全 Ou glissez-déposez vos fichiers ici	
	Continuer	

### 3.2 Réponse à un rapport de recherche européenne élargi (règle 70bis CBE)

Vous recevrez cette notification si l'avis accompagnant le rapport de recherche est négatif.

Vous pouvez alors utiliser MyEPO Portfolio :

- pour prendre position concernant les irrégularités constatées ; ou
- pour solliciter des modifications de la description, des revendications et des dessins.

Ì	Demandes et brevets Mailbox 🚺 Actes 8 Administration Espace Mandataires Paramètres	Français 🛩 RD
EP20193077	.3	
Documents		×
€ Taxes exigibles		
Nouvelles demand	Voies de droit Options de reponse	
Réponse au rappo de recherche européenne élargi	Réponse au rapport de recherche européenne élargi	
	Sélectionnez la première option si vous souhaitez prendre position sur le rapport de recherche européenne et remédier aux irrégularités constatées dans l'avis qui l'accompagne.	
	Sélectionnez la deuxième option si vous souhaitez modifier la description, les revendications et les dessins ainsi qu'avoir la possibilité de prendre position conformément à la première option.	
	Je souhaite prendre position sur les irrégularités constatées.	
	Je requiers des modifications concernant la demande. Si vous sélectionnez cette option, vous pouvez également prendre position sur les irrégularités constatées.	
	Précédent Sulvant	

### 3.3 Réponse à une notification émise au stade de l'examen (article 94(3) CBE)

Vous recevrez cette notification si la division d'examen constate des irrégularités dans votre demande.

Vous pouvez alors utiliser MyEPO Portfolio :

- pour présenter des observations concernant les objections soulevées ;
- pour solliciter des modifications de la demande ; ou
- pour demander qu'une décision soit rendue en l'état du dossier.

S'il vous faut davantage de temps, vous pouvez également solliciter un allongement du délai.

<u>)</u> Dem	andes et brevets Mailbox 1 Actes 3 Administration Espace Mandataires Paramètres	Français 🗸 RD
EP16001171.4		
Documents		×
€ Taxes exigibles 2	Options de réponse	
<ul> <li>Répondre à une notification au stade de l'examen</li> </ul>	Réponse à la notification établie au stade de l'examen au titre de l'article 94(3) CBE	
	La division d'examen a soulevé des objections à l'encontre de votre demande.	
	Pour répondre à ces objections, sélectionnez l'une des options suivantes :Article 94(3) CBE	
	I souhaite présenter des observations concernant les objections soulevées.	
	I demande la modification de la demande. Si vous sélectionnez cette option, vous pouvez également présenter des observations concernant les objections soulevées.	
	<ul> <li>Je demande qu'une décision soit rendue en l'état du dossier.</li> <li>Notez que la division d'examen pourrait rejeter la demande au titre de l'article 97(2) CBE.</li> <li>Article 97(2) CBE   Directives C-V, 15.</li> </ul>	
	Si vous avez besoin de plus de temps, vous pouvez demander une prorogation du délai de réponse :	
	Je demande une prorogation du délai pour répondre à la notification établie au stade de l'examen au titre de l'article 94(3) CBE. Le délai actuel expire le 01.02.2024	
	Suivant	

## 3.4 Réponse à une notification concernant l'intention de délivrer un brevet (règle 71(3) CBE)

Cette notification vous informe que la division d'examen entend délivrer un brevet européen et vous donne les possibilités suivantes :

- approuver le texte du brevet proposé ;
- demander des modifications du texte ; ou
- exprimer votre désaccord à l'égard du texte sans demander de modification.



### 3.5 Réponse à une notification émise en vertu des règles 161(1) et 162 CBE

Vous recevrez cette notification après la validation de l'entrée dans la phase européenne de votre demande PCT internationale, à moins que vous n'ayez renoncé à la notification. La notification vous invitera à prendre position et/ou à procéder à des modifications ainsi qu'à vous acquitter des taxes, le cas échéant.

Vous pouvez utiliser MyEPO Portfolio pour prendre position et/ou pour procéder à des modifications en réponse à la notification selon les modalités suivantes.

Si l'OEB a agi en qualité d'administration chargée de la recherche internationale (ISA) ou d'administration chargée de la recherche internationale complémentaire (SISA) :

- votre réponse est obligatoire si l'administration chargée de la recherche internationale a rendu une opinion négative et si aucun commentaire ou modification n'a été déposé durant la phase internationale ou à l'entrée dans la phase européenne ;
- votre réponse est facultative si l'administration chargée de la recherche internationale a rendu une opinion positive, ou si elle a rendu une opinion négative, mais que des commentaires ou des modifications ont été déposés durant la phase internationale ou à l'entrée dans la phase européenne.

Si l'OEB a agi en qualité d'administration chargée de l'examen préliminaire international (IPEA) :

- votre réponse est obligatoire si le rapport d'examen préliminaire international était négatif et si aucun commentaire ou modification n'a été déposé durant la phase internationale ou à l'entrée dans la phase européenne ;
- votre réponse est facultative si le rapport d'examen préliminaire international était positif, ou s'il était négatif, mais que des commentaires ou des modifications ont été déposés durant la phase internationale ou à l'entrée dans la phase européenne.

Veuillez noter qu'il vous faut utiliser l'onglet **Nouvelles requêtes** du dossier de la demande pour répondre à cette notification. Il ne vous est pas possible de répondre à cette notification dans l'espace **Actes** ou dans l'onglet **Actes de procédure** de la demande.

La réponse à ce type de notification est toujours possible dans l'onglet **Nouvelles requêtes**, qu'une réponse soit exigée ou non.

Les taxes de revendication éventuellement exigibles doivent être acquittées séparément au moyen du Paiement centralisé des taxes ou par un autre mode de paiement.

